

Fiche d'homologation F2000 Définition 2

Homologation valable à partir du : 17/10/2016



Constructeur : VOLKSWAGEN Dénomination commerciale : JETTA 2

Position du Moteur : Transversal avant Nombre de cylindres : 4

Cylindrée :1781 cm3 Transmission : Traction

Mode de construction : Monocoque Matériau châssis-coque : Acier

Longueur hors-tout: 4310 mm

Type de suspensions : Avant : Mc PHERSON Arrière : Bras tiré



Constructeur : VOLKSWAGEN
Dénomination commerciale : JETTA 2

Tableau de bord d'origine de la voiture de série

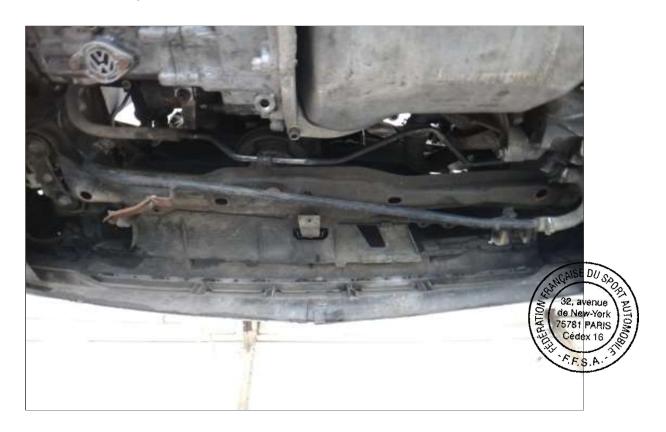


Traverse avant supérieure d'origine de la voiture de série

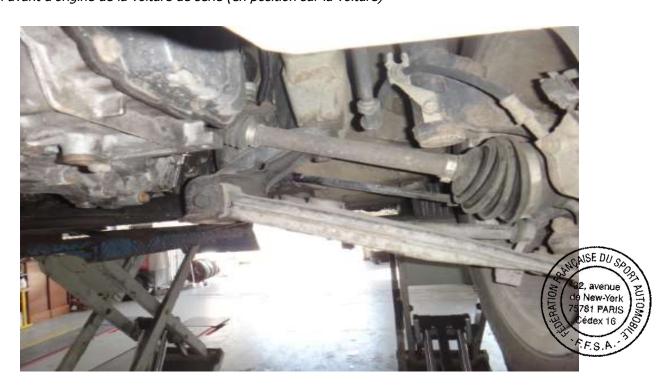


Constructeur : VOLKSWAGEN
Dénomination commerciale : JETTA 2

Traverse avant inférieure d'origine de la voiture de série



1/2 Train avant d'origine de la voiture de série (en position sur la voiture)



Constructeur : VOLKSWAGEN
Dénomination commerciale : JETTA 2

1/2 Train arrière d'origine de la voiture de série (en position sur la voiture)



Berceau d'origine de la voiture de série démonté Vue de dessus



Constructeur: VOLKSWAGEN

Dénomination commerciale : JETTA 2

Berceau d'origine de la voiture de série démonté Vue de dessous



Point d'ancrage d'amortisseur avant d'origine de la voiture de série



Constructeur: VOLKSWAGEN

Dénomination commerciale : JETTA 2

Rappel:

Voitures de tourisme ou de grand tourisme de grande diffusion à essence jusqu'à 2000 cm3, 2 roues motrices (revue automobile suisse), commercialisées *depuis plus de 5 ans*, n'ayant jamais été homologuées par la FIA ou par la FFSA selon une liste établie par la FFSA.

Pour les voitures de type « GT » ne possédant pas les « cotes d'habitabilité » des groupes A, mais construites en grande série, les critères d'admissibilité seront les suivants :

- moteur à essence atmosphérique d'une cylindrée maximum de 2 litres.
- 2 roues motrices.
- carrosserie fermée de type coupé ou hard-top.
- châssis de type monocoque en acier (pas de châssis tubulaire ni en aluminium, ni en composites).
- une armature de sécurité avec une croix dans le pavillon selon le dessin 253.9 sera obligatoire dans le cas d'une voiture avec « hard-top ».

